

Pour une grammaire du français sans adverbess

José DEULOFEU

L.I.S. Aix-Marseille Université

Résumé

Cet article s'appuie sur le texte présenté ici même par J. Emonds. Il reprend une partie de ses analyses pour conclure à l'inutilité de poser la partie de discours « adverbe » pour décrire le français. La complémentarité entre une approche visant à construire une grammaire universelle (Emonds) et une approche typologique (Approche pronominale) est discutée et examinée en détail. Le rôle essentiel des classes fermées de morphèmes (prémodifieurs pour Emonds, proformes pour l'Approche pronominale) est souligné. Les limites de l'analyse distributionnelle comme outil de classement des mots de la langue sont relevées.

Abstract

This paper is based on the text presented here by J. Emonds. It uses some of his analyses to conclude that it is useless to posit a part of speech "adverb" to describe French. The complementarity between an approach aiming at building a universal grammar (Emonds) and a typological approach (Approche Pronominale) is discussed and examined in detail. The essential role of closed classes of morphemes (predeterminers, for Emonds, proforms, for the Approche Pronominale) is emphasized. The limits of distributional analysis as a tool for classifying words is pointed out.

Introduction

Le but de cet article est de proposer d'éliminer la partie du discours « adverbe » de la grammaire descriptive du français. Ce n'est pas une démarche originale comme en témoigne cette citation de Jespersen :

In nearly all grammars, adverbs, conjunctions and interjections are treated as four distinct "parts of speech", the difference between them being thus put on a par with that between substantives, adjectives, pronouns, and verbs. But in this way the dissimilarities between these words are grossly exaggerated, and their evident similarities correspondingly obscured, and I therefore propose to revert to the old terminology by which these four classes are treated as one called "particles" adverbs. (1924 : 87)

Plus récemment, on remarque dans le *World Atlas of Language Structures*, vaste encyclopédie en ligne des propriétés des langues du monde, que la catégorie « adverbe » ne figure pas parmi les traits descriptifs. Il y est seulement mentionné le terme d'« adverbial » dans la liste des cas.

Ces réticences ne veulent pas dire que le terme d'« adverbe » n'a pas son utilité dans ce que j'appellerai la « métalangue de communication des linguistes ». Cette métalangue permet de signaler des problèmes dans des domaines où la description n'est pas stabilisée. Un exemple est fourni par ce passage de Blanche-Benveniste (2010 : 95) :

Les adjectifs *pareil*, *probable* et *possible* ne sont presque jamais utilisés en français parlé comme épithètes ou attributs de noms. Dans 90 % de leurs emplois, ce sont des sortes d'adverbes qui s'utilisent soit avec *c'est*, soit en formant des énoncés autonomes. Ils se rapprochent par là du statut de *dommage*, qui fonctionne à 100 % avec *c'est* ou dans des emplois autonomes, et qui n'est généralement pas considéré comme un nom, mais plutôt comme un adverbe : *c'est dommage que ces langues elles se perdent / j'étais pas là – dommage*.

Nul doute donc que le terme « adverbe » continuera d'être employé dans ce type d'usage comme métalangue de communication. Il faut reconnaître que la linguistique a besoin de telles « catégories pratiques » :

Les parties du discours traditionnelles apparaissent ainsi comme un système de *catégorisations pratiques* en vigueur, fondées sur des « ressemblances de famille », et les grammairiens qui visent à décrire le fonctionnement de la langue se trouvent dans la situation classique d'avoir à remplacer ces catégorisations pratiques usuelles par un système de classement scientifiquement valide, fondé sur des critères décidables et consistants. (Berrendonner & Reichler-Béguelin 1989 : 107)

Pour ce qui est des catégories nécessaires à la description argumentée de la langue, je vais donc essayer de montrer que l'on peut se passer du terme d'« adverbe ». Il constituerait une de ces notions « toxiques » qui par son imprécision (mélange de critères sémantiques et syntaxiques dans sa définition) ralentit les progrès de la linguistique, au sens où cette notion donne comme résolus les problèmes qui

ont amené à la forger. L'adverbe rejoint ainsi le cortège de ces notions où on peut trouver : « prédication », « prédicat », « subordination », « contrôle à distance », « phrase nominale », etc. (Deulofeu 2011). Pour discuter le statut de l'adverbe, il faut évidemment l'inscrire dans une réflexion plus large sur les critères d'établissement des parties du discours. C'est ce que je propose de faire dans la première partie. La deuxième sera consacrée à présenter une alternative à la proposition élaborée dans ce même numéro par Emonds pour éliminer cette catégorie. Mais je souligne à quel point la réflexion d'ensemble sur les parties du discours qu'il développe m'a servi pour élaborer ma proposition. Les deux présentations ne se situent pas au même niveau. Celle que je développerai dans le cadre de l'Approche pronominale (désormais AP) se place au niveau descriptif : elle vise à fournir des outils pour présenter les généralisations descriptives observables dans les énoncés du français. Celle d'Emonds vise à inscrire ces régularités dans un cadre théorique à visée explicative allant au-delà d'une langue particulière. Il s'agit donc de deux démarches complémentaires.

1. Problèmes généraux des classifications en parties du discours (pos)

Établir les régularités descriptives d'une langue revient à préciser les conditions de bonne formation des énoncés. Dans une perspective sémasiologique, il s'agit de partir d'un découpage en morphèmes de la langue et de donner les règles qui président à l'apparition de ces morphèmes dans les énoncés avec le minimum conceptuel possible selon les principes de l'analyse distributionnelle (Harris 1951) qui est le fondement de toute approche scientifique de la langue :

The term distributional analysis may seem to suggest a specific approach, but in fact, this is the basis of all morphological and syntactic analysis. There is no reason to associate it with a particular theoretical or ideological orientation, because it is universally adopted in linguistics. (Haspelmath à paraître : note 9)

On se heurte alors au paradoxe bien connu des linguistes : le problème central de l'analyse distributionnelle est de combiner l'établissement des contextes syntaxiques d'apparition des unités avec une caractérisation générale de ces environnements :

[Car] l'analyse distributionnelle, qui consiste à classer les unités sur la base de leurs environnements syntagmatiques, ne peut être pratiquée efficacement et à grande échelle que si l'on dispose d'un jeu de catégories permettant de décrire ces environnements. Elle requiert donc à titre de préalable sinon un classement général des signes de la langue, du moins l'identification d'un certain nombre de catégories-repères, auxquelles on puisse se référer pour identifier les autres (Notice « Catégories » de l'*Encyclopédie grammaticale du français*)¹.

1. Disponible à l'adresse suivante : <http://encyclogram.fr>.

L'établissement de ces catégories-repères peut sembler une tâche impossible, car, aux yeux de critiques convaincus de l'analyse distributionnelle, il est impossible de les généraliser, puisque les catégories varient d'une construction à l'autre de la langue (Croft 1991). Les primitifs de l'analyse linguistique ne seraient pas les catégories, mais les constructions. En face de cette affirmation de la primauté absolue de la syntagmatique sur la paradigmaticque, on peut défendre l'établissement de catégories-repères. On peut en effet remarquer que les constructions les plus générales de la langue sont limitées en nombre et en structure. Les constructions regroupées autour de gouverneurs ou têtes définis par leurs propriétés morphologiques (syntagmes verbaux, nominaux, adjectivaux, etc.) permettent de définir des domaines distributionnels locaux manipulables et les paradigmes de formes qui en découlent peuvent être projetés sur l'ensemble des constructions.

1.1. Limites du domaine d'observation

On voit que la question est autant de trouver des catégories-repères que des constructions-repères permettant de définir ces catégories. Choisir des constructions de référence pour réduire les contextes à examiner revient à limiter le contexte distributionnel à un domaine réduit ou local, défini par la notion de « syntagme » et par les relations que la tête des syntagmes entretient avec les autres termes du syntagme.

Dans cette perspective, on verra que, pour le cadre d'Emonds (2000) (désormais LG), le domaine distributionnel permettant d'établir les catégories est réduit à la relation entre un prédéterminant et une tête. Pour l'AP, il est délimité par les relations entre la tête de la construction verbale et les proformes qu'elle construit.

L'hypothèse très forte des deux approches consiste à poser que, quelle que soit la complexité des énoncés attestés, il ne sera pas nécessaire d'introduire de nouvelles classes de mots que celles définies dans le domaine grammatical restreint de départ. Les énoncés attestés comportent notamment des séquences qui se surajoutent à la structure grammaticale. Il s'agit par exemple pour le LG des « parenthetical adjuncts » et pour l'AP des séquences liées par des relations macrosyntaxiques. Mais cette extension du domaine des distributions ne conduit ni dans un cas ni dans l'autre à étendre la liste des parties du discours.

1.2. Les traits grammaticaux à étudier

Mais même ainsi réduits, les contextes distributionnels autorisent des combinaisons qu'il semble difficile de décrire exhaustivement. Les classes d'objets par exemple qui peuvent se combiner avec les sous-classes de verbes donnent des réseaux multiples dont il semble difficile de maîtriser l'éclatement : doit-on

rendre compte à la fois de restrictions d'occurrences comme celles que l'on peut observer dans la célèbre phrase *d'incolores idées vertes dorment furieusement* ? Et de celles qui rendent impossible cet autre énoncé : *grandes idées subversives dort dans archives les* ? Si l'on cherche à caractériser en termes de traits l'inacceptabilité des deux énoncés, on dira que, dans le premier cas, elle a sa source dans les traits de sémantique lexicale (combinaison impossible entre traits « abstrait » et « concret » affectant les représentations sémantiques des lexèmes), tandis que, dans le deuxième cas, la source est à trouver dans l'organisation grammaticale de la langue. Les traits incompatibles : masculin *vs* féminin et singulier *vs* pluriel interviennent dans la formulation des règles syntaxiques du français, ici des règles d'accord dans le syntagme nominal ou le syntagme verbal. Je me situerai dans un courant distributionnel qui hiérarchise les types de combinatoires à décrire. Ce courant se donne comme objectif premier la description des contraintes qui pèsent sur la combinatoire des traits grammaticaux de la langue. Les fondements de cette démarche sont partagés par le cadre d'analyse dont se réclame ici même Emonds et, pour le français, par celui de l'Approche pronominale (Blanche-Benveniste *et al.* 1984), que j'adopterai dans la suite de l'article.

Une convergence intéressante entre le LG et l'AP est donc la primauté donnée à la description des restrictions combinatoires entre traits « grammaticaux », démarche que l'AP précise ainsi :

Les unités fondamentales sont analysées comme des ensembles de traits. Tout comme en phonologie et en morphologie, nous estimons que l'analyse en traits permet non seulement une définition adéquate faisant ressortir les ressemblances et les divergences entre unités, mais permet également de saisir de façon plus économique le comportement syntaxique de ces unités. (Blanche-Benveniste *et al.* 1984 : 30-31)

Je vais donner une liste des traits qui permettront de caractériser les classes de mots en distinguant les propriétés intrinsèques des items et les propriétés relationnelles, c'est-à-dire établies en combinaison avec d'autres unités.

1.2.1. Propriétés intrinsèques

Les deux approches se retrouvent dans la sélection de traits impliqués dans les règles de syntaxe et qui sont intrinsèques aux catégories : genre, nombre, défini, indéfini, qui interviennent dans les règles d'accord ou dans les choix de pronoms dans certaines constructions (combinaisons de pronoms relatifs et d'antécédents, couples question/réponse, pseudo-clivées).

1.2.2. Propriétés extrinsèques « relationnelles »

1.2.2.1. Traits de catégorie

Les deux approches vont différer sur la définition des classes lexicales majeures (N, V, P, A). Pour le LG, on définit comme classe-repère des classes fermées d'éléments fonctionnant comme prémodificateurs des classes lexicales. Pour l'AP, les classes-repères sont les classes fermées d'unités qui réalisent à elles seules une place syntaxique (les proformes). Dans les deux cas, les classes-repères sont composées d'éléments qui ne comportent que des traits grammaticaux.

1.2.2.2. Traits casuels

La « fonction » exercée par les dépendants par rapport à la tête induit des propriétés casuelles explicitement ou implicitement marquées. Le trait « casuel » qui en est la marque a son origine dans la catégorie rectrice : objet, objet indirect, oblique, pour le verbe. Peut s'y ajouter un cas secondaire notant une dépendance à un autre élément (attribut de l'objet). Si le principe du trait « casuel » est commun aux deux approches, on verra que la recherche de catégories universelles pour le LG et de catégories à visée typologique de l'AP aboutit à des analyses souvent complémentaires.

1.2.2.3. Catégorisation et sous catégorisation

Les approches traditionnelles utilisent de façon opportuniste – et parfois incohérente – les diverses relations syntaxiques à l'intérieur des syntagmes pour catégoriser ou sous-catégoriser les unités. Les deux approches respectent des principes évitant les contradictions. Toutes deux adoptent le principe clairement énoncé dans Chomsky (1965) selon lequel :

the environment of the subcategorization rule for X makes reference to all and only the sisters of X. More simply still: the subcategorization property of X cares only about the sisters of X.

L'AP partage l'idée que les « compléments de la valence » définissent seulement des sous-classes de constructeurs. Les principes de catégorisation sont dans les deux cas fondés sur d'autres relations.

1.2.3. Règles d'ordre et « microgrammaires »

Une discussion doit être menée au cas par cas pour savoir si on doit intégrer aux propriétés grammaticales certaines propriétés topologiques. L'ordre des termes, par exemple celui des dépendants par rapport à la tête, peut être déterminé par les

caractéristiques grammaticales de la langue. C'est le cas de la place des clitiques, par exemple. La topologie intégrée à la microgrammaire (Blanche-Benveniste *et al.* 1984 : 70-71) contribue à la définition de cette sous-classe de proformes. La topologie joue aussi un rôle dans la caractérisation des proformes interrogatives relatives (pronoms suspensifs dans le cadre de l'AP). Mais d'autres propriétés topologiques ne relèvent pas de l'organisation grammaticale, mais du marquage de la portée sémantique de l'élément qui, on le verra dans le cas des adverbes, suit des règles de proximité corrigées par des effets de structuration prosodique.

Par exemple, les paradigmatiques à portée sémantique « locale » sur un syntagme (*j'aime surtout les fraises*) posent la question de savoir si cette portée est définie compositionnellement par leur intégration grammaticale au syntagme ou si ces éléments, ne faisant pas partie de la structure grammaticale, voient leur portée dépendre uniquement de l'ordre linéaire : portée locale sur l'élément qui suit ou portée globale sur une construction en cas de « détachement » : *surtout, j'aime les fraises*.

Je vais montrer dans les sections suivantes comment à partir de ces principes les deux approches LG et AP établissent un système de classes de mots ou parties de discours. Des divergences vont apparaître, notamment sur le statut des pronoms, mais en tout cas il faut souligner une convergence : dans les deux cadres, on peut conclure qu'une description cohérente du français peut se passer de la catégorie « adverbe ».

1.3. Une architecture cohérente basée sur les prémodificateurs

La proposition d'Emonds (2022), fondée sur la combinaison de propriétés intrinsèques aux lexèmes : traits sémantiques grammaticaux *vs* traits lexicaux, caractère ouvert ou fermé des classes, et de propriétés distributionnelles « locales » – empiriquement vérifiables, car reposant sur des combinaisons avec des classes spécifiques de prémodificateurs – aboutit à une classification cohérente des parties de discours résumée dans les tableaux de la dernière page de son article. Je vais d'ailleurs en retenir les principales options, mais en essayant de les systématiser encore plus dans la section qui suit, où je traite en détail la question des classes de mots dans le cadre de l'AP.

1.4. Position de l'Approche pronominale : une architecture basée sur la proportionnalité aux proformes

1.4.1. Le domaine de la grammaire

L'architecture de l'AP définit la structure syntaxique du français à partir de l'étude de la combinatoire d'une classe ouverte : le verbe et les diverses sous-classes de proformes. Dans le cas des proformes, le syntagme se confond avec

le mot et les traits grammaticaux de la construction sont uniquement portés par ces mots-syntagmes. Ces mots-syntagmes ne contiennent aucun trait de sémantique lexicale². Il découle de cette option que les catégories grammaticales essentielles sont constituées par les items (les proformes) qui ne comportent que les traits grammaticaux inhérents, comme le genre et le nombre et les traits casuels propres au français. La combinatoire de la catégorie lexicale verbale avec ces mots réduits aux traits grammaticaux représente donc dans cette perspective la « core grammar » de la langue. Les traits ainsi définis sont projetés sur les autres catégories par le principe de proportionnalité.

1.4.1.1. Traits définis par proportionnalité aux proformes

Le critère de proportionnalité montre que l'on peut obtenir des énoncés grammaticaux équivalents aux énoncés de base avec l'ajout de séquences plus complexes comportant des traits lexicaux. Tout locuteur français admet l'équivalence syntaxique :

il l'écoute / il écoute la musique

La relation qui nous intéresse n'est pas celle qui s'établit entre un lexème et une proforme : *la musique / l'*, mais celle qui s'établit entre deux constructions verbales : un verbe et deux réalisations d'une place de rection. Ce qui importe, c'est qu'elles révèlent l'appartenance à un paradigme. Plus le paradigme s'appauvrit, plus on s'approche du formulaire. (Blanche-Benveniste *et al.* 1984 : 23)

On retrouve dans le syntagme *la musique* l'ensemble des traits grammaticaux du clitique *la*, portés ici par le déterminant auxquels s'ajoutent des traits lexicaux portés par le substantif. La proportionnalité clitique/SN est donc une équivalence *modulo* des traits lexicaux. C'est ce qui précise la proportionnalité. Comme seuls les traits grammaticaux sont liés à des règles syntaxiques, les proformes contiennent toutes les informations nécessaires pour définir syntaxiquement les dépendants du verbe.

L'apport lexical n'ajoute pas de traits grammaticaux : il introduit seulement des compatibilités de sélection lexicales. Donc, une proforme telle que *la* peut être caractérisée par les traits inhérents (+Pro +clit, +sing, +fém). À cela s'ajoutent les traits liés au rôle syntaxique de l'élément. Il s'agit de noter l'apport spécifique de la proforme dans la caractérisation de la relation et celui du verbe recteur. Le verbe apporte des traits correspondant au fait qu'il construit l'élément, d'où +V. On doit en effet distinguer les cas où la proforme fonctionne dans une construction sans être régie par le verbe : dans *j'en perds la tête*, *en* n'est proportionnel à aucun constituant particulier. Le clitique apporte la caractéristique casuelle propre : P1 +/- pers. Ce

2. Ce qui veut dire, comme on le développera plus loin, que ces traits sont impliqués dans la formulation d'une règle de syntaxe.

dernier trait note que le clitique peut être proportionnel aussi bien à une forme *ça* (*j'écoute ça*) qu'à une forme impliquant les personnes du dialogue (*je t'écoute*).

Dans la perspective proposée par Emonds avec la notion de « extended case feature » (théorème [12], p. 165), le trait +V indique que l'élément analysé est construit par le verbe comme « objet ». Nous dirons que des traits casuels secondaires sont révélés par les caractéristiques des pronoms dans le domaine de la valence verbale³. Soit, en résumant les textes de Blanche-Benveniste *et al.* (1984 : 87) et en suivant Van den Eynde et Mertens (2003) :

P₀ est un dépendant de type sujet, proportionnel à *il, elle*

P₁ indique qu'il s'agit d'un dépendant du verbe proportionnel à *le/la*, etc. (objet direct)

P₂ admet deux variantes, +/-pers, représentées respectivement par *lui* et par *y*, à *ça*

Il lui parle

Lui est noté : Pro, +cli, +V, +P₂, +pers,

Il y pense, il pense à lui

y est noté : Pro, +cli, +V, +P₂, -pers

P₂ +pers correspond au cas « datif », trait utile dans la formulation de plusieurs règles syntaxiques (substituable par un réfléchi, à la différence de P₂ -pers, contrôleur possible du « sujet » de Vinf)

P₃ admet des caractéristiques parallèles avec proportionnalité à *en, de X*.

Il lui enlève

Lui est noté : Pro +cli, +V, +P₃, +pers,

Il en raffole

En est noté : Pro +cli, +V, +P₃, -pers

P₄ indique d'autres types de dépendance valencielle détaillés par les traits : +loc, +temp, +man(ière), +quant, attribués respectivement par les proportionnalités aux proformes : *où, quand, comment* et *combien*.

3. D'autres proformes définissent d'autres proportionnalités. Le détail n'est pas pertinent ici. Par exemple, les proformes *tel, quel, comment* s'analysent +Pro, +tel, +F, +/-pers. F est variable selon que la dépendance est nominale (+N) ou verbale (+V) ou verbale et nominale : +V, +N dans *tu le trouves comment* ?

Ces traits permettent de caractériser les valences des verbes *aller, durer, se comporter, mesurer*.

Les « places compléments » non valenciennes de type à *N* dans *il a fait ça à Marseille* comportent le trait grammatical +loc, en référence à la proportionnalité avec la proforme *où*. Soit : Pro, +V, +loc,

Certaines sous-classes de proformes sont caractérisées par des traits intrinsèques renvoyant à des règles d'ordre caractéristiques (clitiques, pronoms qu-). Leur grammaire particulière en fait des catégories de référence par rapport auxquelles les autres séries de la section 1.4.1.3.1 sont déterminées.

1.4.1.2. Traits définis par d'autres propriétés syntaxiques

Les traits casuels marquant les places de valence verbale ont été jusqu'ici définis par proportionnalité à des proformes. Il existe cependant des cas où il n'y a pas de proforme spécifique pouvant remplir à elle seule la place syntaxique et qui donc servirait de repère de proportionnalité. Il s'agit par exemple de séquences introduites par *avec* :

Le bleu alterne avec le gris

La recherche d'une substitution par une proforme laisse subsister la préposition :

Le bleu alterne avec (ça/quoi)

La place marquée par *avec* peut cependant être caractérisée syntaxiquement par d'autres propriétés que la proportionnalité avec une proforme. Par exemple, les verbes qui admettent cette complémentation ont une contrainte de « complexité » sur leur sujet qui se manifeste soit par un trait morphologique de pluriel :

Les deux couleurs alternent / *la couleur alterne

Soit par une réalisation par coordination :

Le bleu et le gris alterne / * le bleu alterne

Cette corrélation est une marque « indirecte » de la présence d'une relation de dépendance syntaxique avec le verbe. Ces séquences partagent d'autres propriétés syntaxiques avec des séquences proportionnelles à des proformes. Par exemple, la propriété d'entrer dans des « dispositifs » comme l'extraction :

Je pense à Paul / c'est à Paul que je pense

Le bleu alterne avec le gris / C'est avec le gris qu'alterne le bleu

Des séquences extérieures à la valence verbale communément appelées « ajouts » présentent elles aussi des propriétés caractéristiques de dépendance grammaticale sans proportionnalité avec une proforme :

il enfonce le clou avec un marteau

il s'est inscrit contre l'avis de sa famille

Nous les considérons comme des séquences grammaticalement dépendantes du verbe au sens étendu : elles ne sont pas liées à des sous-classes de verbes, mais dépendent de la catégorie générale verbe. Au vu de ces critères « secondaires », on va donc les affecter d'un trait de dépendance « casuelle » +V sans spécification en P₁, P₂, etc.⁴

On peut s'interroger sur les catégories qui peuvent réaliser cette place « ajout ». Dans beaucoup de cas, il s'agit de groupes prépositionnels, ce qui a amené certains linguistes à assimiler la fonction ajout avec la catégorie de groupe prépositionnel. Ainsi, Gross (1986) propose de regrouper tous les éléments qui exercent une fonction d'ajout et de leur donner une forme grammaticale unique *Préposition X*. Pour les adverbes en *-ment*, par exemple, le procédé consiste à prévoir une réduction de préposition complexe : *de manière X*. L'idée serait que la préposition non casuelle serait la marque de la fonction ajout. Mais il existe des ajouts de structure catégorielle variée :

Il a travaillé trois heures.

Comprenant qu'il avait tort, Paul s'arrêta.

Fasciné par le spectacle, Paul est parti.

Il part sans crainte, le travail terminé, les yeux dans le vague.

Ceci veut dire que, même si majoritairement la position ajout est réalisée par des groupes prépositionnels, il y a d'autres catégories en jeu. Cette non-équivalence catégorie-fonction implique alors en retour qu'une proforme comme *ainsi, ici*

4. Le complément d'une préposition non « casuelle » porte en outre le trait +Prep pour montrer sa dépendance à la préposition. Le trait « instrumental » apporté par la préposition avec est de nature lexicale et non grammaticale. Cette interprétation dépend en effet de propriétés sémantiques du verbe : avec comporte un trait sémantique « comitatif » si elle introduit un ajout régi par travailler dans « j'ai travaillé avec Pierre ».

ou *maintenant*, bien que proportionnelle à des ajouts prépositionnels, n'a pas à être *a priori* classée comme Pro PP, mais peut être considérée comme une catégorie à part entière qui partage seulement des fonctions de type ajout (+V sans autre spécification) avec les groupes prépositionnels et d'autres catégories. On pourrait tout au plus y voir une catégorie Proajout. Cette conclusion sera utile dans les discussions de la section 2 sur le statut de la catégorie « adverbe ».

1.4.1.3. Catégories argumentales

Une distinction est sous-jacente à la pratique de l'Approche pronominale : les proformes définies précédemment et les syntagmes qui leur sont proportionnels, ainsi que ceux qui sont affectés de traits +V, constituent des classes que nous appellerons « argumentales ». L'appellation renvoie à l'intuition que ces séquences fonctionnent comme des arguments, soit directement comme éléments de la valence d'un opérateur verbal soit indirectement comme termes d'une opération de modification. Ce fonctionnement rassemble donc les « compléments », mais aussi les « ajouts » nominaux ou verbaux. On constate que les classes fermées pleinement argumentales comme les proformes sont celles qui portent les traits grammaticaux ensuite diffusés sur tout le syntagme argumental. D'autres classes intervenant dans la construction des énoncés sont non argumentales. Leurs éléments fonctionnent comme des opérateurs sur les arguments précédemment définis. Plusieurs classes relèvent de cette définition : à la fois les « déterminants » au sens large et les éléments isolés de toute proportionnalité comme *encore*, *déjà*, *surtout*, c'est-à-dire assez largement les éléments classés d'ordinaire comme « adverbes » ou « déterminants ». Je vais détailler dans les sections suivantes la répartition qu'établit l'Approche pronominale entre catégories argumentales et non argumentales.

1.4.1.3.1. La classe des proformes

Les proformes ont toutes la capacité de réaliser à elles seules une place syntaxique. Les différences entre elles sont de deux sortes. Elles s'appuient soit sur des propriétés intrinsèques, notamment leur microgrammaire spécifique (ordre des termes), soit sur des caractéristiques de sémantique grammaticale +/- défini, +/- exclusif, +/- libre choix. Ces traits, qui sont tous associés à des règles syntaxiques, permettent de définir les sous-classes du tableau suivant :

+ Défini	+ Altérité	+ Identité	+ Absence	- Défini
lui, celui-ci ça, ceci	autrui, autre chose	la même chose	personne, rien	quelqu'un / chose
ici, là aujourd'hui, hier, demain, maintenant	autre part, ailleurs	au même endroit	nulle part	quelque part
ainsi	autrement	de la même façon, de même, pareil	nullement, en aucune façon	en quelque manière, d'une certaine façon
alors	(une) autre fois ?	au même moment	jamais, à aucun moment	quelquefois ?
autant				une certaine quantité

+ Totalité	+ Libre choix	+ Qu-	+ Clit
tout	n'importe qui/ quoi qui que ce soit	qui, quoi, que	je, etc. le/la lui y, en
partout, de tous côtés	n'importe où	où	y
totalelement, de toute manière	n'importe comment	comment	
tout le temps, toujours, en tout cas	n'importe quand	quand, pourquoi	

On remarquera que les sous-classes de proformes ainsi constituées⁵ relèguent au second plan la distinction entre les pronoms et les adverbess. Chaque colonne contient à la fois des pronoms et des adverbess. Traditionnellement, on n'inclut dans la classe des pronoms que des unités qui ont la distribution de syntagmes nominaux ou adjectivaux et sont comme eux variables en nombre et en genre. On a étendu ici la classe des proformes à des éléments tels que *où*, *quand*, *comment* qui ont en fait la distribution de syntagmes prépositionnels. On retrouve d'ailleurs la coexistence d'adverbess et de pronoms dans les autres colonnes. Ce qui

5. Certaines des proformes citées sont formées à l'aide de « noms grammaticaux » : temps, cas, endroit, façon. Cette sous-classe de noms perd les caractéristiques proprement lexicales des noms correspondants pour ne conserver que des caractéristiques grammaticales (Cf. Emonds 2000 : 9). Nous ne détaillerons pas ici les processus de grammaticalisation qui les affectent.

réunit tous ces éléments, c'est qu'ils ont avec les clitiques et les pronoms *qu-* la propriété d'occuper à eux tout seuls une place syntaxique.

La thèse sous-jacente à ce regroupement est que la distinction entre les pronoms et proformes adverbiales, tout comme celle entre les adverbes en *-ment* et les adjectifs, n'est pas une distinction de « nature », mais une distinction de fonction⁶. Les formes variables sont en dépendance P₀, P₁, P₂ + pers ; les formes invariables exercent les autres fonctions (P_n ou +V). Cette extension de la classe des pronoms à celle des proformes permet déjà d'éliminer de la catégorie « adverbe » tous ceux qui fonctionnent comme des proformes au sens précédent.

Outre leur réalisation par une unique proforme, les places syntaxiques peuvent être réalisées par des séquences de catégories : les séquences argumentales.

1.4.1.3.2. Séquences argumentales

Les séquences argumentales sont donc définies dans le cadre de l'AP par proportionnalité aux proformes dans le domaine de la construction verbale. Ces séquences permettent d'introduire des traits de sémantique non grammaticaux véhiculés par les lexèmes têtes. Le syntagme lui-même hérite des propriétés des proformes avec lesquelles il est proportionnel.

Il est possible de donner un schéma sous forme d'un petit nombre de catégories nouvelles de ces séquences argumentales. Sur ce point, l'Approche pronominale n'offre pas d'originalité : les séquences argumentales peuvent être classées sur la base de leurs têtes lexicales à laquelle s'adjoignent des classes fermées d'éléments définis par des traits grammaticaux dont le modèle est les prémodificateurs ou « prédéterminants » de la séquence nominale. On peut résumer ces structures par les schémas suivants :

Séquence nominale	adjectivale	verbale	prépositionnelle
D + Q + N Les trois gendarmes	Q + Adjectifs Trop grand	Q + Verbe Déjà arrivé Beaucoup marché	Q + Prep Droit dans le but

Sans entrer dans le détail, je veux surtout relever que cette organisation étudiée dans le cadre de l'AP pour les séquences à tête nominale et adjectivale peut être étendue aux séquences verbales et prépositionnelles en reprenant la proposition d'Emonds (2022) de généraliser le schéma « prémodificateurs + tête lexicale » à toutes les catégories de syntagmes. Ces schémas permettent donc de définir de nouvelles classes de mots en posant de nouveaux traits grammaticaux +N, +V, +A, +P. Ces traits peuvent être affectés en fonction des classes de prémodificateurs

6. Je ne fais que généraliser l'idée souvent exprimée que les pronoms clitiques ou relatifs sont organisés en « déclinaisons ».

suggérées par Emonds. Dans le cadre de l'AP, la notion de « séquence verbale » demandera cependant une discussion particulière. Il faut remarquer en outre que la proportionnalité aux proformes concerne l'ensemble de la séquence et que l'organisation interne de la séquence doit être analysée avec d'autres moyens que ceux présentés jusqu'ici. Les données nous montrent aussi que certaines séquences de prémodifieurs paraissent fonctionner seules comme représentantes d'une place de construction, ce qui remettrait en question les classes de proformes définies plus haut.

1.4.1.3.3. Séquences sans traits lexicaux

Les places syntaxiques peuvent en effet être occupées par des séquences dépourvues, au moins en apparence, de traits lexicaux. Une séquence nominale peut ainsi être réduite à sa partie prémodifieurs :

(Trois + certains + trois autres) sont venus.

De même, les séquences adjectivales peuvent être réduites à leurs parties grammaticales sous forme de prémodifieurs de quantité :

Pierre est pas assez gentil et Jean trop

Dans les séquences prépositionnelles, les prépositions fonctionnent comme les verbes qui peuvent ne pas représenter leurs compléments :

Je mange / après, j'irai au théâtre.

Mais la séquence prépositionnelle ne peut être facilement réduite à ses prémodifieurs :

Jean a tiré dans la cible et Pierre a mis tout droit

?? Jean s'est arrêté près de la Poste et Pierre pile

Ces exemples pourraient nous inciter à ouvrir encore la catégorie des proformes. Mais l'AP préfère une analyse qui conserve à ces formes le statut de séquence, en ajoutant la possibilité de ne pas représenter directement les traits lexicaux de la séquence nominale ou adjectivale. Cette absence de catégorie porteuse de ces traits serait à interpréter comme une instruction à les reconstituer d'après le contexte. Et de fait toutes les séquences en question ont une interprétation impliquant une anaphore. Il convient donc de compléter la définition des proformes par une spécification sémantique : les proformes doivent être interprétables sans recours au contexte.

1.4.2. Catégories non argumentales

À côté des catégories définies par le système de proportionnalité et son extension par le recours aux classes fermées de prémodificateurs : proformes, N, V, A, P, on trouve donc dans les énoncés d'autres composants syntaxiques. Ils fonctionnent sémantiquement comme des opérateurs sur des arguments, articles, adverbes de quantité (*très, trop, etc.*) adverbes temporels (*déjà, toujours, etc.*). La question que l'on va se poser dans la partie 2, après en avoir fait l'inventaire, est la suivante : à quelle catégorie de formes doit-on les assigner et, plus spécifiquement, a-t-on besoin de recourir à une catégorie distincte « adverbe » pour les classer ?

En toute logique, on doit remarquer que, dans notre cadre, l'on ne peut utiliser pour définir leur comportement syntaxique le système d'assignement de traits liés à la rection que nous avons utilisé pour les catégories argumentales. Avant de passer à l'étude des catégories non argumentales, il nous reste à présenter deux outils descriptifs dont dispose l'Approche pronominale qui nous serviront dans la suite.

1.4.3. Syntaxe des listes

L'originalité de l'Approche pronominale est de distinguer deux domaines de syntaxe grammaticale. Celui des relations syntagmatiques de dépendance et celui des relations paradigmatiques qui s'établissent entre unités occupant la même fonction. Des observations sur la manière dont les syntagmes sont élaborés par les locuteurs dans les productions spontanées des locuteurs (Blanche-Benveniste 2003) et l'étude des structures de coordination et répétition (Bilger 1985) ont permis d'élaborer une syntaxe des réalisations sous forme de listes (Blanche-Benveniste *et al.* 1990 : 43). Des morphèmes grammaticaux tels que les coordonnants sont spécialisés dans l'organisation des listes paradigmatiques. Nous pourrions utiliser ce domaine pour préciser le fonctionnement de certaines sous-classes d'adverbes, notamment les « paradigmatiques ».

1.4.4. La syntaxe en dehors de la grammaire

L'Approche pronominale propose de définir un domaine de la syntaxe qui n'est pas organisé autour du pouvoir constructeur des catégories grammaticales. Le domaine de la macrosyntaxe (Deulofeu 2016) recouvre à la fois des configurations à la frontière de la grammaire et du discours et tous les phénomènes d'insertions parenthétiques à l'intérieur des constructions grammaticales (Deulofeu 2014). En termes de classes de mots, ce domaine permet à la fois de donner un statut aux unités qui ne sont pas intégrables à la structure grammaticale (les interjections et autres particules discursives comme *bon, ben*) et de rendre compte de fonctionnements syntaxiques non canoniques d'unités grammaticales, telles que les conjonctions de subordination. Cette composante nous permettra d'intégrer

à la description syntaxique de façon cohérente des catégories difficiles à définir en termes grammaticaux comme celle d'« adverbe de phrase ».

2. Le cas de la catégorie « adverbe »

Après avoir posé le cadre utilisé par l'AP pour définir les classes de mots, nous abordons la question de l'utilité de la catégorie « adverbe » pour décrire le français. L'adverbe figure toujours dans l'arsenal des notions utilisées par les cadres descriptifs les plus divers. Plusieurs traitements peuvent être distingués.

2.1. Types de traitement dans la tradition française

La catégorie « adverbe » a donné lieu à de nombreuses études dans le domaine français, mais aucune ne remet en question son utilité descriptive.

2.1.1. Approche par la morphologie et le lexique

Les auteurs comme Guimier (1996), Nøjgaard (1992, 1993, 1995) et Nølke (1990a et b) ont étudié avec beaucoup de détails les propriétés syntaxiques et sémantiques de sous-ensembles de lexèmes hérités du classement de la tradition grammaticale française. Les auteurs acceptent sans discussion une définition de la catégorie sur des bases morphologiques générales : mots invariables que l'on ne peut classer comme conjonctions ou prépositions.

Le problème est précisément qu'il n'y a pas de remise en cause de la catégorie dans son ensemble malgré son hétérogénéité reconnue. Les auteurs acceptent l'idée que le terme recouvre plusieurs catégories de mots invariables dont il s'agit d'étudier les propriétés syntaxiques et sémantiques sans s'interroger sur la légitimité de leur regroupement dans une archi-catégorie. Cette conception lexicologique de l'adverbe se retrouve dans des travaux de référence que nous avons cités. Ces travaux restent utiles pour la connaissance de sous-domaines du français et leurs résultats peuvent figurer comme sous rubriques de catégories plus générales qu'il reste à cerner.

2.1.2. Approche par la syntaxe

D'autres auteurs se sont attachés à donner une définition de la catégorie dans son ensemble en proposant des critères syntaxiques.

2.1.2.1. L'approche Lexique-grammaire

Gross (1986), Molinier (1990), Molinier et Levrier (2000) s'inscrivent dans la tradition harissienne du modèle distributionnaliste. Mais encore une fois, ils aboutissent à construire des sous-ensembles d'éléments regroupés par des critères sémantico-syntaxiques, sans que soit justifié le regroupement de ces sous-ensembles dans une catégorie englobante. Gross (1986) est exemplaire à cet égard. Il prend, en effet, comme point de départ le cadre syntaxique d'une dépendance syntaxique non valencielle (ajouts). Il étudie la distribution de toutes les catégories qui peuvent remplir ce cadre : adverbes en *-ment*, unités indécomposables (*vite, bien*), groupes prépositionnels, etc.

On voit alors le problème : l'adverbe n'est plus une catégorie en soi. On joue sur les mots : est adverbe toute catégorie qui remplit une fonction syntaxique « adverbiale », c'est-à-dire recouvrant la notion d'« ajout » opposée à « complément ». On passe sans le dire de l'étude d'une catégorie à celle d'une fonction : « adverbial ». Et paradoxalement cette définition aboutit à faire de la catégorie « adverbe » une catégorie dérivée par rapport à celle de groupe prépositionnel, qui est censée représenter prototypiquement les séquences « ajout ». Les marques morphologiques de l'adverbe sont alors conçues comme des traces d'un processus de « réduction conventionnelle » d'un groupe prépositionnel. Cette réduction par convention fait passer par exemple de la forme à fonction « adverbiale » *il agit de manière scandaleuse* à la forme réduite d'« adverbe » : *il agit scandaleuse-ment*. Mais alors « adverbe » ne désigne pas une classe de mots, mais une simple marque de fonction à la distribution lexicalement contrainte.

2.1.2.2. Un cadre syntaxique spécifique d'une catégorie

Une autre approche syntaxique consiste à maintenir la catégorie, mais en la limitant aux unités qui présentent une distribution spécifique. Bonami et Godard (2007) proposent ainsi de limiter la classe « adverbe » à certaines unités qui interviennent dans le cadre AUX—VPassé. À cette propriété topologique, les auteurs ajoutent une propriété prosodique : l'absence de rupture prosodique dans l'ensemble de la séquence. C'est en effet la condition pour éviter d'aboutir à un nombre inconsistant de structures. Cette combinaison de propriétés semble à première vue distinguer ces « adverbes » d'autres catégories voisines, comme celle des prépositions :

Il a (déjà/ encore) mangé

Il a (*avec voracité) mangé

Mais le critère prosodique s'avère, à l'usage, peu reproductible sur des données attestées. Il devrait donc être mis à l'épreuve d'études empiriques contrôlées. Sur le plan théorique, il pose la question plus générale du type de définition utilisé : aucune autre partie du discours n'est définie par une combinaison d'ordre des mots et de prosodie, ce qui dénonce le caractère *ad hoc* de cette tentative.

2.2. La proposition d'Emonds

La proposition d'Emonds exposée dans l'article de ce numéro s'appuie sur un cadre qui vise à définir les parties du discours par des critères syntaxiques (section 1.3). Et elle aboutit, comme on va le montrer, à éliminer la catégorie « adverbe » de la liste des parties du discours. Nous évaluerons cette position, qui vaut pour toutes les langues, dans la perspective plus restreinte de la description du français. Je montrerai que son approche est largement compatible avec les présupposés de l'Approche pronominale. De façon générale, deux options sont partagées avec Emonds (2022). La première est de relever le fait que l'on pourrait éviter de poser une nouvelle classe de mots si on tirait suffisamment parti de la possibilité de faire jouer plus d'un rôle syntaxique à une classe existante. Ceci revient donc à éviter de prendre pour des différences de catégories ce qui relève en dernier ressort d'une différence de fonctions. C'est particulièrement vrai pour les faits examinés dans les sections 2.2.1. et 2.2.4., pour les termes de la rubrique 31(a) ci-dessous. L'autre option consiste à utiliser de façon plus cohérente les contextes distributionnels d'un terme à l'intérieur du syntagme auquel il appartient. C'est le cas pour 2.2.2 et 2.2.3. On peut, à partir de là, commencer à reclasser bon nombre d'adverbes hérités de la tradition.

2.2.1. Adverbes en *-ment* reclassés comme adjectifs

La démonstration du statut adjectival des adverbes en *-ment* du français approfondit pour le français une proposition faite par Dal (2018). Je la reprends entièrement à mon compte dans le cadre de l'Approche pronominale. Ces adverbes sont proportionnels aux proformes *comment* et *ainsi*, caractérisées par un trait « manière ». La base adjectivale ajoute un contenu lexical à cette base grammaticale. Le suffixe flexionnel *-ment* est de nature casuelle : il indique que l'adjectif fonctionne par défaut comme dépendant verbal et non comme dépendant d'une autre catégorie.

2.2.2. Adverbes reclassés comme prépositions à objet non lexicalisé

Un deuxième groupe productif d'unités traditionnellement classées comme adverbes peut être également affecté à une catégorie existante, celle des prépositions. Il s'agit

de prépositions d'ordinaire transitives employées sans leur lexème complément : *après, avant, pour*, etc. Cette analyse adoptée d'ailleurs par la majorité des cadres d'analyse s'accorde parfaitement avec les axiomes de l'Approche pronominale. Dans nos termes, il s'agit de cas de constituants « argumentaux » occupant une place syntaxique d'ajout.

2.2.3. Adverbes reclassés comme prépositions intransitives

Emonds propose (2022 : 169-170) d'analyser les adverbes de type *en haut, dehors* comme des prépositions intransitives, complétant ainsi le reclassement de certains adverbes comme prépositions. Du point de vue de l'architecture de la description, cette sous-classe vient en effet combler un vide en offrant, pour les prépositions, la contrepartie des verbes et adjectifs intransitifs : les éléments tels que *après* de la section précédente ne sont pas des intransitifs à proprement parler, mais des transitifs à objet non réalisé, comme en témoigne le fait que leur interprétation implique un recours au contexte, alors que *en haut* et *dehors* n'admettent jamais d'objet et ne supposent pas d'« antécédent » pour être interprétés. Dans le cadre de l'AP, il est également possible de retenir l'analyse de *dehors, dedans, ensuite* comme prépositions intransitives. La différence avec les proformes, c'est que la représentation sémantique de ces items comporte des traits de sémantique lexicale (extérieur vs intérieur, antérieur vs postérieur) et pas seulement des traits sémantico-syntaxiques.

L'analyse est donc conforme à l'idée que les catégories lexicales sont sous-catégorisées par le type de « compléments » qu'elles peuvent prendre. Et que cette différence de types de compléments n'implique pas un changement de catégorie.

2.2.4. Qu'en est-il des éléments restants ?

Il reste à classer un ensemble de classes fermées d'éléments à effectif limité traditionnellement considérés comme des adverbes. Il s'agit soit de les réaffecter eux aussi à des catégories existantes, soit d'établir de nouvelles catégories pour les classer. Emonds (2022 : 172) signale que du fait de leur faible similarité distributionnelle, il est *a priori* exclu de réutiliser un terme unique comme celui d'« adverbe » pour les rassembler : il serait impossible de caractériser distributionnellement cette super catégorie.

Voici la répartition informelle qu'Emonds (2022 : 172) donne de ces éléments pour ce qui concerne le domaine français :

31 a « adverbes de format léger » : *bien, vite, tard, tôt, loin* ;

31 b « adverbes de quantité » : *très, beaucoup* ;

31 c « adverbes d'intensité » : (tout) *droit, bien* ;

31 d « adverbes modificateurs de verbes à interprétation temps, aspect, mode (TAM) » : *déjà, encore, toujours, jamais* ;

- 31 e « focus particles », correspondant aux adverbes « paradigmatiques » de la tradition européenne ;
 31 f « adverbes déictiques » : *maintenant, ici, là* ;
 31 g « adverbes connecteurs » : *donc, quand même*.

Pour 31 a, je partage l'idée argumentée (Emonds 2022 : 172) que l'on peut les analyser comme des adjectifs en dépendance verbale, cette dépendance étant morphologiquement non marquée à la différence des adverbes en *-ment*. Une justification indépendante est qu'il existe des adjectifs possédant par ailleurs le suffixe *-ment* qui fonctionnent comme dépendants de verbe sans cette marque (*il chante fort, il tape dur*). Il reste cependant qu'une analyse plus fine sur des données authentiques de la concurrence des emplois marqués et non marqués en dépendance verbale est nécessaire⁷.

Pour les sous-groupes 31 b, c et d, il est tout à fait possible d'adopter dans le cadre de l'AP une analyse parallèle à celle d'Emonds, à savoir d'éviter le recours à une catégorie « adverbe » en établissant pour les catégories verbales, adjectivales et prépositionnelles des catégories parallèles à celle des prémodificateurs (déterminants – articles) nécessairement présentes dans les SN⁸. Les adverbes de quantité deviennent des prémodificateurs de A, les adverbes d'intensité des prémodificateurs de P : *droit (dans la cible bien sur la table)* et les adverbes aspectuels-modaux *déjà* ou *encore*, des prémodificateurs de V.

Cette analyse présente un double avantage : elle utilise des fonctions différentes (prémodificateur de V, N, P, A) pour distinguer le fonctionnement d'une catégorie unique d'éléments. Et d'autre part, elle offre un critère clair de définition des catégories « majeures » : les mots sont répartis en catégories majeures sur la base de leurs prémodificateurs. L'ensemble aboutit à une définition strictement locale des parties du discours en répartissant le rôle entre prémodificateurs et compléments : les prémodificateurs catégorisent, les compléments sous catégorisent.

Il conviendrait simplement de préciser dans un diagramme comparable à celui construit par Emonds (2022 : 175) pour le français si les termes SP(X) représentent des catégories ou des fonctions. Spécificateur ou prémodificateur est sans doute une fonction distincte de celle de complément. Il faut distinguer ces fonctions des catégories qui peuvent les instancier. Par exemple :

-
7. Comme le fait remarquer un relecteur, la question la plus importante à approfondir est l'existence de paires telles que : creuser profond et creuser profondément. Une étude empiriquement fondée devrait nous révéler s'il s'agit d'un simple fait de neutralisation possible des marques casuelles ou si on doit rendre compte structurellement de la différence d'incidence sémantique des formes (orientation objet versus sujet).
 8. Ce qui a empêché les cadres traditionnels de faire ce parallélisme, c'est le rôle déterminant qu'ils font jouer dans la catégorisation à l'opposition variable/invariable. Oubliant que cette opposition est souvent neutralisée dans les cas « obliques (domin-o datif ablatif latin ne distingue pas les genres).

- mod A qui rassemble les « adverbess de quantité » et qui peut occuper la position spécifieur de A ;
- mod P qui rassemble les « adverbess d'intensité » et qui peut occuper la position spécifieur de P ;
- mod V qui rassemble les adverbess TAM et qui peut occuper la position spécifieur de V.

L'intégration dans le cadre de l'AP est aisée dans l'ensemble, puisqu'il s'agit en effet de catégories à fonctionnement non argumental, donc impossibles à traiter comme entrant dans le système des proportionnalités. Leur traitement exige donc des outils d'analyse distincts des marquages « casuels ». La fonction spécifieur ou prédéterminant permet d'effectuer ce travail⁹.

Le parallélisme dans l'architecture des syntagmes n'est cependant pas un argument suffisant pour justifier cette analyse. Les arguments ne manquent pas pour montrer que les prémodifieurs d'une tête N, P ou A font partie du même syntagme qu'elle. La question est plus délicate pour les prémodifieurs du verbe, du fait notamment de leur ordre variable par rapport à la tête verbale. Le statut de prémodifieur des adverbess TAM est soutenu en anglais par un argument relatif aux possibilités d'ellipse. Emonds (2022 : 174) remarque que ces adverbess ne peuvent subsister après une ellipse du syntagme verbal (VP) dans des constructions comme :

*Bill has never walked there but John has already

Ils ne peuvent donc qu'être intérieurs au VP. Pour le français, les données sont plus difficiles à établir, puisque nous n'avons pas d'ellipse de VP avec les auxiliaires. Les constructions voisines ne donnent pas des résultats décisifs :

Pierre veut acheter une voiture bientôt, mais moi je peux (*déjà, *encore, *surtout *aussi)

Je reviendrai sur ce problème dans la section suivante.

Restent à classer les éléments déictiques tels que *ici*, *là*, *maintenant*. Sur ce point nous aurons une divergence d'analyse que nous traiterons aussi dans la section suivante.

9. La nouveauté par rapport à la tradition consiste en fait à distinguer deux classes « d'adverbess de verbes » : ceux qui sont des constituants « casuels » comme les adverbess en -ment et ceux qui ont un statut de modifieur comme déjà et encore.

2.3. Questions résiduelles dans l'analyse d'Emonds

2.3.1. Les modificateurs préverbaux

Emonds (2022) classe dans cette catégorie des adverbes comme *jamais*, *toujours* à côté de *déjà* et *encore*. Or, s'ils partagent en français la propriété de satisfaire notamment la distribution AUX---VPP, les premiers sont, dans mes termes, argumentaux – pas les derniers. Nous proposerions dans notre cadre d'analyser ces argumentaux comme des proformes « ajout » entrant dans le paradigme de la totalité et de l'absence (voir tableaux section 1.4.1.3.1.).

Des propriétés semblent en tout cas justifier un traitement différent pour les deux sous-groupes :

- Seuls *toujours* et *jamais* peuvent être extraits, et constituer des réponses pertinentes à des questions :

C'est toujours qu'on peut s'asseoir au moment où on arrive, ou vraiment pas ? (web)

Quand est-ce qu'il vient chez toi ? / Jamais, toujours /*déjà, *encore

- Seuls *toujours* et *jamais* sont compatibles avec la construction en *Phrase et cela X* :

Jean accompagne ses frères à l'école et cela toujours / *déjà / *encore

On y trouva écrit que l'Ammonite et le Moabite n'entreront pas dans l'assemblée de Dieu, et cela jamais. (web)

Or, on sait que cette position est réservée aux ajouts argumentaux. Il ressort de ces exemples que la classe des SPE(V) chez Emonds regroupe des éléments possédant des propriétés syntaxiques différentes. Seuls les éléments non argumentaux doivent y figurer pour le Français. Une difficulté supplémentaire concerne l'analyse de séquences comme : *il marche beaucoup il a beaucoup marché*. Doit-on analyser *beaucoup* et *trop* apparaissant avec un verbe comme des SPE(V) ? La solution n'est pas développée dans le cadre d'Emonds. Pour notre part, nous pouvons les analyser comme des ajouts de quantité, c'est-à-dire des séquences argumentales, donc à exclure des prémodificateurs de verbe et à reverser dans les proformes, et ceci notamment en vertu des faits suivants.

Il marche et cela beaucoup trop

C'est beaucoup qu'il me doit

Combien (il te doit/ça fait) ? Beaucoup

Au regard de ces tests, *beaucoup* et *beaucoup trop* fonctionnent donc comme des syntagmes compléments du verbe.

2.3.2. Les « adverbes » déictiques

Emonds (2021 : 172) analyse les déictiques (31 f) comme des sous-types de syntagmes nominaux « réduits », en l'occurrence des spécifieurs de la tête « fonctionnelle » attribuée à ces syntagmes : D (déterminant). Les arguments donnés pour l'anglais ne sont pas immédiatement réutilisables pour le français : on ne retrouve pas en français l'équivalent de ces adverbes sous forme de groupe nominal :

- *Now = this moment*
- Maintenant = **en** ce moment

L'autre argument avancé par Emonds est fondé sur l'hypothèse de la présence d'une préposition zéro justifiant la présence d'un intensifieur (*right*) modifieur régulier de prépositions dans des exemples comme :

Do this right now (right after the show)

Un équivalent français serait : c'est arrivé exactement/juste ici

Sous réserve de justification indépendante, l'argument semble tomber si l'on propose d'analyser *now* ou *ici* eux-mêmes comme des prépositions.

Pour le français, ces faits invitent à première vue à reverser les « déictiques » dans la catégorie des prépositions intransitives, comme le proposent Bonami et Godard (2007) avec l'argument qu'ils sont exclus de la distribution AUX --VPP comme l'ensemble des syntagmes prépositionnels. Cette analyse est en outre renforcée par le fait suivant : les déictiques apparaissent dans les constructions *Phrase et cela X*, comme les ajouts prépositionnels :

Il va jouer du piano pour nous et cela ici /maintenant

Il y a cependant des différences avec les syntagmes prépositionnels. Par exemple, contrairement à certaines prépositions, ces unités n'acceptent pas de syntagmes nominaux prémodifieurs :

*Il habite trois pas ici (à trois pas d'ici) vs c'est deux mètres (après/ dehors)

Cette absence d'arguments décisifs se traduit par le fait qu'Emonds, après avoir fait des déictiques des SPE(D), les fait figurer dans un tableau de SPE(V) (2022 : 37, exemple 46). Cela dit, comme il le suggère lui-même dans une note, aucune des analyses possibles ne suppose la création d'une catégorie nouvelle que l'on pourrait appeler « adverbe ». Ces déictiques trouvent en effet leur place

soit dans les P, soit dans les SPE(D), soit, dans notre approche, dans une des catégories de proformes¹⁰.

2.3.3. Le statut des pronoms comme sous-classe de « prédéterminants » du nom

Une question importante pour la solution du problème précédent qui n'est pas discutée extensivement est celle du statut des pronoms « canoniques ». Emonds signale (2022 : 180, note 26) qu'il n'a pas parlé en détail des pronoms parce que leur analyse n'est pas cruciale dans son cadre pour la question des adverbes. Cependant à la page 30, les pronoms sont inclus dans la classe des SPE(D), étant entendu que la catégorie D, analysée comme tête, peut se présenter avec ou sans N lexical complément. On peut cependant remarquer que ce classement mêle, dans nos termes, des argumentaux *lui, il*, et des non argumentaux (articles, déterminants). Ce regroupement pose le même problème que celui que nous avons soulevé pour la catégorie fermée d'adverbes prémodificateurs de V (31 d), où sont regroupés *déjà* et *encore vs toujours* et *jamais*, alors qu'ils n'ont pas les mêmes propriétés. Adopter un classement sur la base de l'opposition entre argumental et non argumental nous semble aboutir à une description plus rentable pour le français en tout cas, comme nous allons le montrer dans la section 2.4.

2.3.4. Les adverbes paradigmatifs

Les « focus particles » correspondant aux adverbes « paradigmatifs » de la tradition française sont traités rapidement (Emonds 2022 : 172) comme intégrés dans les syntagmes, mais y occupant une position particulière : elles sont extérieures à la position SPE car compatibles avec des SPE(V) ou (A) :

il est même plus bête que Jean

Leur statut de prémodificateurs spécifiques à des syntagmes n'est pas précisé plus avant. L'AP peut leur donner un statut indépendamment justifié (cf. 2.4).

2.3.5. Les adverbes connecteurs

Les items classés en « discourse particles » relèvent de catégories existantes, notamment prépositions, mais « located in parenthetical adjunct positions » (Emonds 2022 : 172). Une analyse unifiée de ces éléments hors grammaire peut être donnée dans le cadre de l'AP.

10. Une troisième analyse est en effet possible dans le cadre de l'AP : elle revient à en faire une sous classe de proformes « ajout ». Nous l'examinerons dans la section 2.4.

2.4. Précisions sur le traitement des « adverbes » dans le cadre de l'AP

Les grandes lignes de l'analyse des formes adverbiales dans le cadre de l'Approche pronominale apparaissent dans les discussions précédentes. Je vais ici récapituler les principales conclusions et préciser l'analyse de certains points.

2.4.1. Le rôle central de la catégorie « proforme »

Poser une catégorie proforme permet de régulariser et de rendre plus cohérente l'organisation du lexique. En termes de catégories, on peut regrouper en une seule classe les items que les classements traditionnels distinguent comme pronoms (*quelqu'un, ça*) ou adverbes (*ici, maintenant, là*). À l'intérieur de la catégorie proforme, les items sont distingués par des marques de fonctions ou de cas. On généralise donc la démarche aboutissant à la constitution de la catégorie des clitiques. On aboutit également à un résultat comparable à celui qui a permis de reclasser les adverbes en *-ment* comme des adjectifs affectés d'une marque casuelle. En termes de propriétés syntaxiques, la catégorie « proforme » est caractérisée par les propriétés qui permettent de distinguer catégorie argumentale *vs* non argumentale. On peut ainsi classer les déictiques comme des catégories argumentales au même titre que d'autres proformes. Ils occupent les mêmes fonctions par rapport au verbe que les clitiques par exemple. Cette même opposition permet aussi de mettre de l'ordre dans la catégorie des adverbes TAM : certains sont des proformes argumentales (*toujours, jamais*) d'autres ont des propriétés de prémodificateurs du verbe (*déjà, encore*).

Enfin, si l'on constitue les proformes en catégorie à part entière, on prédit que l'on ne peut assimiler les proformes obliques à des groupes prépositionnels. Les proformes sont des catégories spécifiques qui, pour une fonction donnée, présentent des distributions propres, comme celles qui distinguent un complément nominal d'une Que-Phrase.

On peut donner des exemples de telles propriétés spécifiques. On rappelle que les adverbes analysés par certains comme pro PP sont en fait proportionnels à des syntagmes de nature très différente. Ainsi, *comment* et *quand* peuvent « remplacer » des groupes nominaux : *les bras ballants, le samedi soir*, aussi bien que d'autres structures non prépositionnelles : *une fois le travail terminé*, ou encore une construction idiosyncrasique comme *jour après jour*. Les proformes représentent donc une instanciation parmi d'autres possibles d'une place de construction. Les prendre comme catégorie de référence permet de dire que ces places sont lexicalisables de manière variée. Les considérer comme des Pro PP les enferme au contraire dans une seule équivalence catégorielle. La valeur commune de tous ces syntagmes ne s'exprime pas en termes de catégorie, mais de fonction : ce sont des ajouts verbaux.

D'autres faits montrent la spécificité des proformes : la proforme *là* fonctionne dans des contextes impossibles pour des groupes prépositionnels :

Là où je suis pas d'accord c'est quand tu dis...

Là ne commute pas avec un groupe prépositionnel, mais plutôt avec un SN comme *le point/truc où je ne suis pas d'accord*. C'est aussi le cas dans :

Je ne comprends pas vraiment là où tu veux en venir

Je ne suis pas d'accord sur là où voulez en venir

2.4.2. La syntaxe au-delà de la grammaire de rection

Les modules syntaxiques des « listes paradigmatisées » et de la macrosyntaxe présentés plus haut permettent de donner dans le cadre de l'AP un plein statut à certaines particules-adverbes repérées par Emonds (2022) et sommairement analysées (31 f et g)

- Les « focus particles » (« paradigmatisés » en français) sont des modificateurs de liste. Une catégorie parmi les nombreuses qui sont associées à la notion de liste.
- Les « discourse connectives » ou « particules discursives » (*donc, quand même*) ne demandent pas de poser une catégorie grammaticale nouvelle. C'est leur fonctionnement qui est original. Ils doivent être traités dans le cadre de la polyfonctionnalité syntaxique des catégories grammaticales. Celles-ci fonctionnent généralement aux deux niveaux, micro et macrosyntaxique, comme il l'est montré en détail dans Debaisieux (ed. 2013).

Comme d'autres éléments (adjectifs, relatives, subordinées), les « adverbes », dans leur fonctionnement macrosyntaxique (adverbes dits « de phrase », voient leurs restrictions combinatoires essentiellement¹¹ gouvernées par la notion de « portée » sémantique, qui met en jeu la liaison entre ordre des mots et compatibilité sémantico-pragmatique. On peut en avoir une idée en examinant la situation d'un terme comme *déjà*. En microsyntaxe, il appartient à la catégorie des prémodificateurs de verbes et obéit à des contraintes syntaxiques précises. Au contraire, ses emplois macrosyntaxiques ne semblent réglés que par

11. Dans ces emplois, les catégories obéissent à des contraintes syntaxiques « faibles » et distinctes de la syntaxe de rection : celles qui sont définies par les « domaines » d'insertion (Deulofeu 2014 : 70).

l'établissement d'une portée sémantique définie dans la composition temporelle de l'énoncé en lien avec la structuration prosodique :

Déjà c'est pas bien / c'est déjà pas bien / c'est pas bien déjà

Il faut faire confiance au déjà international De Vries (web)

L'exemple suivant avec *maintenant* va dans le même sens :

Une loi qui vient d'être votée et qui permet à maintenant les États de maintenir leurs ressources
(F. Riester, France culture 12/04)

Les éléments « hors grammaire » ont une portée sémantique qui n'est pas guidée par la structure en constituants de l'énoncé, mais par des conditions de proximité linéaire. Beaucoup de travail descriptif reste à faire dans ce domaine, mais il ne relève pas directement de l'établissement des classes de mots. La seule question qui me semble intéresser la problématique de cet article est de déterminer, parmi les catégories définies par leur distribution microsyntactique, celles qui peuvent fonctionner aussi en macrosyntaxe. Dans le survol des « adverbes » que nous avons fait, il semble que seuls les prémodificateurs nominaux et adjectivaux n'aient pas de possibilité de fonctionnement macrosyntaxique et qu'en revanche les items classés traditionnellement comme interjections ainsi que certaines « particules discursives » (*ben, tsé, spa*, etc.) soient réservés à ce domaine. La linguistique descriptive aurait donc, selon l'intuition de Jespersen, besoin d'une classe de mots spécifique : les particules. Mais le paradoxe intéressant, c'est qu'elle ne pourrait être définie en termes distributionnels standard, puisque ses membres ne présentent pas de restrictions combinatoires libellables en termes de catégories définies en microsyntaxe. Des études empiriques complémentaires sont évidemment nécessaires pour répondre à ces questions.

Conclusion

La comparaison entre les deux approches aboutit au même résultat d'ensemble : la description du français et de l'anglais ne suppose pas d'avoir recours à la catégorie, partie du discours ou classe de mots « adverbe ». Mais la solution d'Emonds (2022) va encore plus loin dans l'élimination des classes de mots héritées de la tradition. Dans son cadre, la catégorie des « pronoms » est elle-même éliminée de la liste des catégories majeures. Ses membres sont reversés dans une sous-classe D de prémodificateurs du nom. Ils relèvent cependant de l'ensemble des « fonctionnelles », c'est-à-dire des catégories qui ne sont composées que de traits grammaticaux, les traits qui jouent un rôle dans la formulation des règles de syntaxe. À l'exception des auxiliaires, ces catégories

sont des prémodificateurs de catégories lexicales majeures : N, A, V, P. La paradigmatique des langues est donc présentée sous une forme élégante et simple. C'est sans doute un cadre idéal pour formuler des généralisations à travers les langues. L'Approche pronominale retient l'idée d'articuler la description d'une langue particulière à partir des catégories qui sont impliquées dans les règles de syntaxe. Elle pousse cependant le plus loin possible l'idée que le point de vue spécifique de la linguistique sur les langues consiste à décrire en priorité les restrictions combinatoires de leurs traits grammaticaux. Les proformes, qui permettent de calculer les relations syntaxiques fondamentales, parce qu'elles occupent à elles seules les places syntaxiques, jouent donc un rôle central. Cette étude soulève donc encore une fois la question des rapports entre grammaire universelle et approche typologique des langues. Cependant, les avancées descriptives présentées ici dans les deux approches permettent d'ores et déjà de se passer du « joker » grammatical que constituait l'adverbe. Mais il reste encore des formes dont la combinatoire à l'intérieur de domaines extérieurs à la grammaire reste à établir : interjections, particules, parenthèses incisives, articulations du discours. Pour ces domaines, la méthode de l'analyse distributionnelle atteint sans doute ses limites.

Références

- BERRENDONNER A., REICHLER-BÉGUELIN M.-J. (1989). Décalages : les niveaux de l'analyse linguistique. *Langue Française* 81, 99-125.
- BILGER M. (1985). Pour une nouvelle analyse des coordinations dites par « gapping ». *Queste, études de langue et de littérature françaises* 2, Publication de l'université de Pau, 175-191.
- BLANCHE-BENVENISTE C., DEULOFEU J., STEFANINI J., EYNDE K. VAN DEN (1984). *Pronom et syntaxe. L'approche pronominale et son application au français*. Paris : SELAF.
- BLANCHE-BENVENISTE C., BILGER M., ROUGET C., EYNDE K. VAN DEN. (1990). *Le français parlé : études grammaticales*, Paris : CNRS-Éditions.
- BLANCHE-BENVENISTE C. (2003). La naissance des syntagmes dans les hésitations et répétitions du parler. In : J.L. Araoui (eds), *Le sens et la mesure. Hommages à Benoît de Cornulier*. Paris : Champion, 40-55.
- BLANCHE-BENVENISTE C. (2010). *Le français : Usages de la langue parlée*. Leuven-Paris : Peeters.
- BONAMI O., GODARD D. (2007). Quelle syntaxe, incidemment, pour les adverbes incidents ? *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* 102, 255-284.
- CHOMSKY N. (1965). *Aspects of the Theory of Syntax*. Cambridge : MIT Press.
- CROFT W. (1991). *Syntactic Categories and Grammatical Relations*. Chicago & London : Chicago University Press.

- DAL G. (2018). Les adverbes en -ment du français : lexèmes ou formes d'adjectifs ? In : O. Bonami, G. Boyé, G. Dal, H. Giraudo, F. Namer (eds), *The lexeme in descriptive and theoretical morphology*. Berlin : Language Science Press, 87-118.
- DEBAISIEUX J.-M. (ed.) (2013). *Analyses linguistiques sur corpus : subordination et insubordination en français*. Paris : Hermès / Lavoisier.
- DEULOFEU J. (2011). Deux notions toxiques en linguistique française : prédicat et prédication. In : G. Corminboeuf, M.-J. Béguelin (eds), *Du système linguistique aux actions langagières*. Bruxelles : De Boeck-Duculot, 125-146.
- DEULOFEU J. (2014). La problématique de la liaison entre prédications à la lumière de la distinction entre construction et énoncé : Intégration *versus* insertion. *Langue Française* 138, 59-73.
- DEULOFEU J. (2016). La macrosyntaxe comme moyen de tracer la limite entre organisation grammaticale et organisation du discours. *Modèles linguistiques* 74, 135-166.
- EMONDS J. (2000). *Lexicon and Grammar: The English Syntacticon*. Berlin : Mouton de Gruyter.
- EMONDS J. (2022). The pre-modification criterion for French and English and the category of adverb. *Verbum*.
Encyclopédie Grammaticale du Français : <http://encyclogram.fr>
- EYNDE K. VAN DEN, MERTENS P. (2003). La valence : l'approche pronominale et son application au lexique verbal. *Journal of French Language Studies* 13, 63-104.
- GROSS M. (1986). *Grammaire transformationnelle du Français. 3: Syntaxe de l'adverbe*. Paris : Asstril.
- GUIMIER C. (1996). *Les adverbes du français. Le cas des adverbes en « -ment »*. Paris : Ophrys.
- HARRIS, Z. S. (1951). *Methods in Structural Linguistics*. Chicago : University of Chicago Press.
- HASPELMATH, M. (à paraître). Word class universals and language particular analysis (accessible en ligne)
- JESPERSEN O. (1924). *The philosophy of grammar*. London : G. Allen & Unwin Ltd. Trad. franç. : *La philosophie de la grammaire*. Paris : Minuit, 1971.
- MOLINIER C. (1990). Une classification des adverbes en « -ment ». *Langue Française* 88, 28-40.
- MOLINIER C., LEVRIER F. (2000). *Grammaire des adverbes : description des formes en -ment*, Genève-Paris : Droz.
- NØJGAARD M. (1992, 1993, 1995). *Les adverbes du français. Essai de description fonctionnelle*. Copenhague : Munksgaard.
- NØLKE H. (1990a). Recherches sur les adverbes : bref aperçu historique des travaux de classification. *Langue Française* 88, 117-122.
- NØLKE H. (eds) (1990b). Classification des adverbes, *Langue Française* 88. *World Atlas of Language Structures* : <https://wals.info/>